

Arrêté portant désignation des membres de la commission d'information et de sélection d'appel à projets du 17 mai 2022 pour la création de 12 places de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) pour personnes avec troubles du spectre autistique (TSA) dans le département de l'Orne.

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

Le Président du Conseil Départemental de l'Orne,

VU :

- Le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L313-1 et suivants ainsi que les articles R313-1 et suivants ;
- Le code de la santé publique, notamment ses articles L.1451-1 et R.1451-1 à R.1451-4 ;
- La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 15 juillet 2020 ;
- La délibération du 1er juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Christophe DE BALORRE, en qualité de Président du Conseil Départemental de l'Orne;
- L'arrêté du 2 juillet 2019 fixant la liste des membres ayant un mandat permanent pour siéger au sein de la commission d'information et de sélection d'appel à projet sous compétence conjointe de l'ARS de Normandie et du Conseil Départemental de l'Orne, modifié par arrêté du 25 avril 2022 ;
- L'avis d'appel à projets du 10 décembre 2021 relatif à la création de 12 places de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) pour personnes avec troubles du spectre autistique (TSA) dans le département de l'Orne ;
- La décision du 3 janvier 2022 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;
- La circulaire n° DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appels à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

SUR PROPOSITIONS de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et du Directeur des services du Département de l'Orne,

ARRETENT

ARTICLE 1^{er} : La liste des membres permanents, siégeant à la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social de compétence conjointe de l'ARS de Normandie et du Conseil Départemental de l'Orne, avec voix délibérative et consultative, est jointe en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Sont désignés comme membres non permanents, avec voix consultative, spécifiquement pour la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social du 17 mai 2022 chargée d'examiner le projet de création de 12 places de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) pour personnes avec troubles du spectre autistique (TSA) dans le département de l'Orne :

Au titre des personnes qualifiées :

- Fanny BUSSON, Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Orne
- Isabelle DE MONTETY, Centre Ressources Autisme Calvados-Orne-Manche

Au titre des représentants d'usagers spécialement concernés :

- Christine MOTTIN, Association Autisme Basse-Normandie

Au titre des personnels des services techniques :

- Laurent HEBERT, Pôle organisation de l'offre médico-sociale – ARS

ARTICLE 3 : Le mandat des membres non permanents est valable uniquement pour la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social susvisée.

ARTICLE 4 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie. Cette saisine peut se faire via l'application « Télérecours citoyen » : www.telerecours.fr

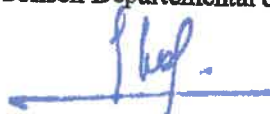
ARTICLE 5 : La Directrice de l'autonomie de l'ARS de Normandie et le Directeur des services du Département de l'Orne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Normandie et de la Préfecture de l'Orne.

Fait à Caen, le 09 MAI 2022

P/ Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé de Normandie
Le Directeur adjoint de l'autonomie,


Jérôme DUPONT

Le Président
du Conseil Départemental de l'Orne


Christophe de BALORRE

ANNEXE		Titulaires	Suppléants
MEMBRES PERMANENTS AYANT VOIX DELIBERATIVE			
Représentants les autorités			
Co-présidents			
Le Président du Conseil départemental de l'Orne ou son représentant	1	Patrick RODHAIN Conseiller départemental du canton de Bretoncelles	Anick BRUNEAU Conseillère départementale du canton de Ceton
Le Directeur général de l'ARS de Normandie ou son représentant	1	Directeur délégué départemental de l'Orne	Cadre de la Délégation départementale de l'Orne
Conseil départemental de l'Orne			
Représentants du Conseil Départemental de l'Orne	2	Donatienne CASTEL-CHAPELAIS Directrice du Pôle Solidarités	Cadre du Pôle Solidarités
		Colette MAYER Directrice de l'autonomie	Cadre du Pôle Solidarités
ARS de Normandie			
Représentants de l'ARS de Normandie	2	Directrice de l'Autonomie	Cadre de la direction de l'autonomie
		Responsable du pôle organisation de l'offre médico-sociale	Cadre de la direction de l'autonomie
Représentants les usagers			
Représentants d'associations de retraités et de personnes âgées (CDCA)	3	à désigner	à désigner
		Yves HERICOURT France Alzheimer	à désigner
		à désigner	à désigner
Représentants d'associations de personnes en situation de handicap (CDCA)	3	Mireille WERNEER Autistes Citoyens	Florian AUFFRET Handichiens
		Thierry MATHIEU ADAPEI Orne	Cyrille LAUNAY Autisme Basse-Normandie
		Hervé BAGOT UNAFAM Orne	Jean-Marie DE JACQUELOT Fondation Normandie Générations
MEMBRES PERMANENTS AYANT VOIX CONSULTATIVE			
Représentants les gestionnaires			
Représentants les unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil	2	Laurent VIVIER FHF	Vanina RANAIVOARISONA Mutualité Française
		Yvan CARTEL FEHAP	Anne-Valérie DOMMANGET NEXEM

